

*Initiatives ministérielles*Question n° 109—**M. Riis:**

Pour chaque année financière depuis 1985, le gouvernement a-t-il retenu les services de sociétés d'avocats privées à Kamloops (Colombie-Britannique) et, dans l'affirmative, quels étaient le nom de chaque société et le montant qu'elle a reçu pour ses services?

(Le document est déposé.)

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1050)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement de M. Walker (p. 5662).

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque nous avons interrompu le débat, il restait cinq minutes au député de Restigouche—Chaleur ainsi qu'une période de dix minutes pour les questions ou les commentaires.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je tiens à dire en partant que c'est probablement ma plus longue intervention puisque j'ai commencé hier soir vers 17 h 45 et que j'ai encore la parole aujourd'hui. Je peux dire à mes électeurs que je n'ai pas parlé toute la nuit. Mes piles ne sont pas aussi fortes.

Je l'ai dit hier soir, le projet de loi est très complexe et très formelle. En terminant hier soir, je parlais des répercussions que le projet de loi pourrait avoir sur les transports dans ma circonscription. J'ai parlé de l'aéroport de Charlo et de son importance dans ma circonscription, ainsi que de la perte de la station météorologique située à cet aéroport alors qu'une autre station était installée à un autre aéroport. Je précise que je ne suis pas opposé aux améliorations apportées dans d'autres régions ou collectivités, mais je ne crois pas qu'il faille déshabiller Saint Pierre pour habiller Saint Paul. Je crois que lorsqu'un nouveau service ou de nouveaux programmes sont lancés, tout le monde doit avoir des chances égales, mais lorsque des installations sont déjà en place dans une collectivité, il ne faut pas les démanteler simplement pour les relocaliser ailleurs.

J'ai parlé des ports de Dalhousie et de Belledune ainsi que de notre taux élevé de chômage et j'ai dit que le gouvernement fédéral n'avait pas joué un grand rôle dans la promotion et le développement de ces deux ports. Il le devrait pourtant parce que ce sont des installations fédérales. Il n'y a pas de directeur sur place en permanence, mais ce serait nécessaire si nous voulons faire la promotion de ces deux ports et élaborer un plan de développement.

Je veux aussi parler ce matin des répercussions des changements sur l'assurance-chômage. En présentant le budget de 1989, le ministre des Finances avait pris l'engagement suivant: «Le gouvernement continuera de contribuer au financement du programme pendant les périodes économiquement difficiles, alors qu'il ne convient pas de majorer les primes et qu'il est prudent de laisser augmenter le déficit du compte d'assurance-chômage.»

J'imagine que personne n'a besoin de tenter de convaincre qui que ce soit que c'est encore là une promesse que le gouvernement n'a pas tenue. Le projet de loi C-21, le budget, bref, tout annonçait la hausse des cotisations. J'estime personnellement, et des électeurs de ma circonscription, surtout ceux qui exploitent une petite entreprise, me le confirment, que c'est une autre forme de taxe, c'est une attaque contre les petites entreprises et les employés parce qu'ils doivent eux aussi payer des cotisations plus élevées.

Par conséquent, cela aura des répercussions négatives sur les petites entreprises et les travailleurs de ma région.

[Français]

Monsieur le Président, le projet de loi C-20 constitue une attaque délibérée menée contre la population rurale du Canada et contre l'ensemble du Canada. Il n'est certainement pas acceptable pour la grande majorité des Canadiens. Cette mesure législative aura pour effet de forcer des provinces comme la mienne, le Nouveau-Brunswick, à prendre des décisions très difficiles. La population du Nouveau-Brunswick est consciente que le gouvernement de sa province est contraint de prendre de telles décisions parce que Ottawa fait des compressions relativement aux arrangements fiscaux.

Monsieur le Président, à un moment où le Canada vit une période critique de son histoire, le gouvernement fédéral doit prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité nationale et réduire les disparités régionales. Par contre, si le gouvernement fédéral continue de réduire les paiements comptants, les disparités régionales ne pourront qu'être amplifiées. Les résidents des provinces plus pauvres devront alors se contenter de services de santé et d'éducation postsecondaire de quali-